

## **COMMUNE DE MERY-ES-BOIS**

Année scolaire 20 /20

CONFIDENTIELLE

## Fiche d'inscription et de renseignements Accueil Garderie Périscolaire

## **Enfant** (s) à inscrire:

Rang	Nom	Prénom	Date de naissance	Classe					
1									
2									
3									
Coordonnées des parents ou du responsable légal :  Parent(s) ou responsable(s) légal(ux) qui prennent en charge la facturation :									
Nom: Prénom: Situation familiale:  Célibataire ou vivant en concubinage Marié(e) ou pacsé (e) Séparé(e), divorcé(e) ou veuf  2ème Parent (si adresse différente de celle ci-dessus			Adresse: Code postal/Ville: Téléphone fixe: Téléphone portable: Adresse e-mail:						
Nom: Prénom: Situation familiale:  Célibataire ou vivant en concubinage Marié(e) ou pacsé (e) Séparé(e), divorcé(e) ou veuf			Adresse: Code postal/Ville: Téléphone fixe: Téléphone portable: Adresse e-mail:						
Assurance de l'enfant :									
Date du dernier vaccin antitétanique									
<u>Médecin traitant</u> : Nom :									
<u>Personnes à contacter en cas de problème si les parents sont absents (téléphone indispensable)</u> Indiquer les coordonnées des personnes et les numéros de téléphones fixes									
			TéléphoneTéléphone						

1/2 décembre 2015

## Reprise de l'enfant le soir à l'accueil périscolaire

Personnes autorisées, en plus des parents, à venir chercher mon enfant à la sortie de la garderie (sous réserve qu'elles soient âgées de plus de 18 ans) mentionner leur qualité (parents, frère et sœur, amis etc....).

Persor	nes habilitées (indiquer leur no	om et numéro de té	(léphone)				
	r les coordonnées des personnes et l						
-	Qua	•		hone			
	Qua						
M	Qua	alité	Télépî	hone			
Je sou	ssigné :						
	(s) ou responsable(s) légal(ux)	. ,					
> A	utorise les responsables à pren	dre les mesures né	cessaires en ca	as d'urgence	médicale.		
	econnais avoir pris connaissand especter par mon enfant pour c	_	térieur et m'en	igage à le re	specter et à le		
			Fait à		le		
	Signature des parents						
	(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)						
		_					

2/2 décembre 2015